

s'opposer & proposer



Communiqué de Presse

Retraite des mères de trois enfants : de nouvelles annonces trompeuses

Après le succès de l'action syndicale du 7 septembre, le gouvernement a laissé apparaître quelques infléchissements sur son projet de loi. Concernant les mères de trois enfants, Georges Tron, ministre de la Fonction Publique, s'avance en annonçant à l'Assemblée Nationale : « l'amendement du Gouvernement consiste à exonérer des règles nouvelles tous les agents qui seront à cinq ans de l'âge d'ouverture des droits, c'est-à-dire 45, 50 ou 55 ans en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent. »

La lecture attentive du texte de loi sur les retraites, censé traduire cette déclaration, montre une toute autre réalité.

Seuls les fonctionnaires âgés d'au moins 56 ans et 4 mois pourront, de fait, bénéficier du dispositif actuel de départ à la retraite. En effet, le texte fait référence à une ouverture des droits qui reste dans le cadre de la nouvelle loi. Ce qui, compte tenu du recul programmé de l'âge de la retraite, interdit cette possibilité à tout collègue âgé de 55 ans. Ce qui est concédé d'une main est très vite repris de l'autre. Une fois de plus, ce sont les femmes qui sont en première ligne de cette politique régressive.

Ces incertitudes, ces changements déstabilisent profondément les enseignants qui sont contraints, dans la précipitation, à des choix personnels difficiles et délicats.

Pour le **SE-UNSA**, le dispositif de retraite anticipée pour les parents de trois enfants et plus doit être maintenu. Dans l'immédiat, il exige que, lors du passage du texte de loi au Sénat, le gouvernement mette ses actes en conformité avec ses déclarations. Le **SE-UNSA**, intervient d'ores et déjà en ce sens auprès des sénateurs.

Paris, le 20 septembre 2010

Christian CHEVALIER
Secrétaire Général du **SE-UNSA**

Syndicat des Enseignants-UNSA
de la Somme
4, rue Paul Sautai
80000 AMIENS

Tél : 03.22.92.33.63
Fax : 03.22.92.50.51
80@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/80/>

